



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



## AGERROUTE SÉNÉGAL

(Agence des Travaux et de Gestion des routes)



**Pays:** SENEGAL

**NOM DU PROJET:** PROJET D'AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DES ZONES AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

**N ° de prêt / N ° de crédit :** Crédit IDA 70550, IDA 70560

**Titre de la mission:** *Sélection d'un Consultant pour la refonte et la mise à niveau du Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels (BAAC) dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER)*

**N° de référence :** SN-AGERROUTE-308785-CS-QCBS

### AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

1. La République du Sénégal a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 200 millions en vue de financer le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce crédit pour financer les services de consultances pour la réalisation des activités de refonte et de mise à niveau du Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels (BAAC).
2. La mission devra permettre de disposer d'un système informatique de gestion des données sur les accidents de la route, notamment, les causes des accidents, la cartographie des accidents de la route et un protocole de suivi des victimes. Le Consultant devra conduire l'étude, la conception

et le déploiement d'un système central harmonisé de gestion des données (collecte, compilation, traitement, analyse et diffusion) sur les accidents et le suivi des victimes des accidents de la route.

3. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « L'AS n°4881 » du 02 février 2022.
4. Les services comprennent :
  - Un rapport de diagnostic complet du BAAC (acteurs et leur rôle dans la gestion des données) ;
  - Un rapport d'étude détaillée sur la mise en place d'un système central harmonisé de gestion des données sur la sécurité routière ;
  - Une base des données sur la sécurité routière au Sénégal des cinq dernières années ;
  - Un rapport analytique complet de l'outil informatique du système de gestion des données sur la sécurité routière ;
  - L'application informatique du système de gestion des données sur les accidents de la route.
5. L'AGERROUTE invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :
  - Qualification générale du cabinet : avoir réalisé au cours des 15 dernières années au moins 5 projets d'élaboration de systèmes d'informations à référence spatiale, de conception et de déploiement d'applications mobiles ou Web ;
  - Cinq (5) expériences pour des missions de nature et de complexité similaires (fournir les attestations justifiant les missions réalisées ;
  - Organisation technique et managériale (Nombre d'année d'expérience du cabinet, capacité technique et administrative du cabinet, moyens logistiques) ;
  - Approche technique et méthodologie du cabinet ;
  - Qualification générale du personnel technique. Présenter une équipe multidisciplinaire avec de l'expérience dans des missions similaires ;
  - Référence de clients et de toute autre information jugée pertinente ;
6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
8. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et/ou consulter sur place le dossier physique des Termes de référence à l'adresse indiquée ci-dessous :  
AGERROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence  
Tel (221) 33 869 07 51 -

Soit par email à : [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ; [mlye@ageroute.sn](mailto:mlye@ageroute.sn); [mmbaye@ageroute.sn](mailto:mmbaye@ageroute.sn).

10. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **18 octobre 2022 à 10H30** précises (heure locale).

**Les dossiers transmis sous format électronique seront acceptés pour la Manifestation d'Intérêt.**

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des activités de refonte et de mise à niveau du Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels (BAAC) »

Le Directeur Général  
**Ibrahima NDIAYE**